

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du lundi 12 septembre 2022

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 12 septembre 2022 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne et de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidente de la CFVU.

Président (donne procuration à Pascale Auroux à 14 h 55)

Collège A (6) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO) ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS (donne procuration à partir de 15h15 Mme Véronique LAHAIE) ; M. Luc IMHOFF (donne procuration à Mme GAIMARD) ; Mme Emmanuelle VENNIN

Collège B (4) : M. Éric BOURILLOT (donne procuration à Emmanuelle VENNIN) ; Mme Carine MICHEL (donne procuration à Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND) ; M. Alain RAUWEL ; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND

Collège Personnel BIATSS (3) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (10) : Mme Emilie BERNARD ; M. Maxence DRAULT ; M. Arthur GRIT (donne procuration à M. Maxence DRAULT) ; Mme Julie JACQUES ; M. Lancelot KRYPIEC ; Mme Clara VERGNIAUD ; Mme Juline DELARUE ; M. Chérubin RUVOGO ; M. Jürgens TYLL ; M. Thomas VERHEGGE

Invités à titre consultatif M. Didier PERRAULT ; M. Emmanuel OLIVAUD

Invités à titre permanent M. Éric HUSSON à partir de 15h50

Invités Mme Sophie MORLAIX ; Mme Julie CANOVAS ; M. Patrick DANAUDIÈRE ; M. Maxence ROULLIAT ; Mme LAURICHESSE ; Mme THURILLET-BERSOLLE ; Mme BERTAUX-CHARVOLIN

Début séance : 14h10

1. Informations du Président

Le Président présente quelques points informations de cette première CFVU de l'année universitaire 2022-2023.

Il informe de la disparition d'un ancien Président de l'uB, M. Jacques Vaudiaux. Ce dernier est à l'origine de la création d'une commission des débouchés (question de la professionnalisation) mais aussi de la 1^{ère} journée portes ouvertes de l'uB, du centre de calcul de l'université (qui existe toujours) et de l'Atheneum.

- **l'alliance Forthem**, l'université européenne a été confirmée le 27 juillet pour 4 ans. A l'origine 7 établissements composent cette alliance (Mayence, Dijon, Valence, Palerme, Opole, Riga, Jyväskylä). Il a été accueilli en septembre dernier 2 nouveaux : Agder en Norvège (université très en pointe) et Sibiu en Roumanie. L'objectif de l'alliance FORTHEM est de dynamiser les échanges et de créer un réseau d'universités. Les premiers rapprochements ont été pédagogiques sur des projets de formation et maintenant cela se développe dans le domaine de la Recherche. Lors du congrès de Versailles « campus des universités européennes » réunissant toutes les universités européennes, le Président est reparti avec 3 projets différents, dont la création d'une chaire de professeur junior et un projet en biochimie médicale. Ces déplacements, dans les universités de l'alliance (large choix), sont l'opportunité de nouer des contacts et des échanges, pour s'enrichir professionnellement mais aussi personnellement.

L'alliance Forthem s'adresse à tous les personnels y compris les BIATSS, quels que soient leur discipline ou niveau d'études (Voir toutes les possibilités et modalités sur le site Forthem). Il ne faut pas hésiter à prendre contact pour prendre part à Forthem.

- **le classement de Shangaï** a confirmé notre place à la 17^e place française, 54 autres universités françaises sont derrière nous. Au plan international, on est classé à la 600^e place mondiale, 2 classements thématiques en médecine (clinical medicine et public health) ont progressé passant entre la 300^e et la 400^e place à entre la 200^e et la 300^e place.

- **Les composantes et les laboratoires**, renouvellement du mandat de Mme Elsa Lang-Ripert à l'INSPE, l'UFR lettres et philosophie a un nouveau Directeur M. Éric Heilmann qui succède à M. Henri Garric. M. Alexis MAGES Doyen de l'UFR DSEP a démissionné, un nouvel administrateur provisoire a été nommé M. Patrice Charlot. Elsa Forey a pris la succession de Patrick Charlot au CREDESPO avec Christelle Coutant-Lapalus. Une réunion aura lieu le 27 septembre pour désigner un.e doyen.ne.

- **Les 300 ans de l'uB**, le 26 septembre est la date de participation à cette journée, il reste quelques places pour s'inscrire (via le mail reçu).

- **La politique de site**, la délibération du CA a été adoptée par 21 voix pour et 1 contre, sur la question « comment l'uB sort de la COMUE à l'horizon du 1^{er} mars 2024 ? ». Le Président explique que c'est le CA qui a voté massivement en faveur de cette délibération. Cela implique une période de transition de 18 mois.

Il est précisé que rien ne changera pour les étudiants : pas d'impact sur les licences et les masters. Il n'y a plus que 250 000 € pour financement des Graduate Schools (axe 1) au niveau de la COMUE et pas de financements complémentaires prévus pour l'axe 2 et 3. L'idée est d'attirer des étudiants étrangers pour venir étudier à Dijon dans les domaines d'excellence (environnement, alimentation, santé). Cette dynamique existe, il ne faut pas la briser. Le maximum sera fait pour que la sortie de l'uB ne porte pas atteinte à cette dynamique. Le positionnement de l'Etat est flou : tantôt il faut réfléchir à un projet commun et ensuite adapter la forme et tantôt la COMUE coordonne les PIA. Un point a été fait sur les PIA, ils vont se dérouler jusqu'à fin 2023-2024. Ils devraient être financés jusqu'à leur terme ou avec une compensation. Ce qui risque d'être le plus important dans cette décision pour les PIA, c'est le projet HARMi d'un budget de 14 millions d'euros sur 10 ans. La part uB est évaluée à 20 à 25 % pour accompagner

ce projet. Ce projet HARMÍ ne semble pas remis en cause pour le moment, l'Etat attend de voir notre degré d'ambition sur le territoire Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil d'administration de Saint Etienne a voté contre la fusion de l'université de Saint- Etienne avec les universités de Lyon, le lendemain l'IDEX était suspendu par l'Etat. Nous ne sommes pas dans cette situation. Il faut que chacun mesure aussi la nécessité de continuer à collaborer ensemble, dans une perspective ambitieuse d'un point de vue scientifique.

La structure COMUE était en train, à terme, de transférer la chose universitaire de Dijon vers Besançon. La question fondamentale concerne les effets à long terme : que serait devenue l'uB dans un système voué à ce qu'une seule université existe et dans un système où toute idée de double siège était de toute façon exclue (siège à Besançon) ? Les enjeux sont importants, car il s'agit du modèle de développement de l'uB.

L'université de Metz a admis une fusion avec Nancy il y a 10 ans, avec encore des difficultés majeures aujourd'hui. En effet, il y a un transfert d'activité d'un site vers l'autre.

Les perspectives à venir sont de reconstruire, refonder un cadre institutionnel à l'échelle du site, avec un élargissement du périmètre actuel et avec les partenaires qui le souhaiteront (pas d'exclusions).

Actuellement, il y a 7 membres à l'exclusion des établissements de santé/recherche, alors que ce sont des partenaires quotidiens de la Recherche et de la formation sur le site. Il semble donc logique de proposer à ces partenaires de participer pleinement à la construction de cet espace ESR en Bourgogne Franche-Comté. Une rencontre avec ces partenaires aura lieu mercredi prochain.

Mme Vennin s'interroge sur le positionnement de l'uB et des écoles doctorales car beaucoup de temps a été consacré au projet HARMÍ.

Le Président répond qu'il va falloir redemander une accréditation au Ministère pour les écoles doctorales à échéance début 2024. L'idéal serait de garder le format actuel qui fonctionnait plutôt bien et de continuer à le faire fonctionner dans le cadre d'une co- accréditation. La proposition a été faite mais une réponse est attendue.

Pour HARMÍ, toutes les forces en présence du territoire sont mobilisées pour maintenir ce projet. Sur la part uB, l'université s'engage clairement au financement de sa participation.

Une question est posée sur l'éventuel impact sur la vie étudiante. Le Président rappelle que cela ne changerait rien sur le campus de Dijon. Si toutefois, il y avait des impacts, il faudra en référer à M. Roulliat Vice-Président étudiant, qui est en constante relation avec le Président. Dans la nouvelle configuration, il y aura une part importante consacrée à la vie étudiante.

Avec le CROUS, il n'y a pas d'impacts non plus. Rien ne devrait changer, les projets restent les mêmes.

Quant à la relation avec la Région, le Président rappelle que sur le plan de relance, la Région a fourni davantage à l'UFC (33 millions €). Tandis que l'uB a reçu 19 millions €. (Pour rappel : sur le contrat de plan « Etat région » a donné 18 millions à l'université de Bourgogne et 36 millions à l'université de Franche-Comté) Le Président avait protesté contre ces différences de traitement. En réponse à cela, la région s'est engagée à augmenter sa participation de 10 millions d'euros. Mais cette compensation n'est pas suffisante, car il y a encore un gros décalage (500 € par étudiant pour la Bourgogne contre 1 500 € pour ceux de Franche-Comté). Il pense que la politique poursuivie par la Région était une politique orientée, inégalitaire et injuste, au nom d'une politique de rééquilibrage. Si l'uB avait le même traitement que l'UFC, l'uB aurait 240 enseignants-chercheurs de plus et une centaine de personnels BIATSS de plus.

Mme Vennin demande quel est le retour de la Région par rapport aux demandes de l'uB (soumission appels à projets sur les plateformes) ?

Des demandes seront formulées répond le Président, une très grande attention sera réservée aux traitements des appels à projets sur les plateformes dijonnaises. Pour le moment, la Région ne s'est pas positionnée sur la question des plateformes et des appels à projets.

Il explique qu'en 2023, ce sont 10 millions d'euros qui vont disparaître des caisses de la COMUE. Cette somme sert à financer les projets, qui de toute façon vont être soldés, et elle permet de payer 18 postes de BIATSS (+ 800 000 euros de frais de gestion réinjectés dans la masse salariale de la COMUE). La question

a été posée maintes fois tout au long de l'année 2022 en conseil des membres : « Comment fait-on à partir de 2023 ? Qui prend en charge et combien de postes sur les 18 ? Qui compense les 800 000 euros qui empêcheront de payer les personnels ? Le Président n'a jamais eu de réponse. Aujourd'hui le modèle économique de la COMUE n'existe pas pour l'année 2024. Or à partir de 2023, il faut construire le budget. Sur quoi va-t-il être construit ? Il y a déjà 420 000 euros de manque à gagner pour l'UFC. A ce jour, toujours pas de réponse de nos partenaires. Le Président souligne l'inconséquence de ceux-ci. Tous les services centraux ou de composantes qui travaillent avec la COMUE, voient et subissent des dysfonctionnements quotidiennement.

Il va y avoir forcément une période de transition, avec des changements, le Président assure que l'uB sera en appui total de tous ceux qui seront impactés par ces évolutions. Il ne faudrait pas que les étudiants et les doctorants soient impactés par cette situation.

Mme Fiorentino présente quelques points d'informations :

La certification en langue anglaise, posée comme condition à la diplomation pour toutes les licences, LP et certaines spécialités de DUT, n'existe plus. Un arrêt du Conseil d'Etat en juin dernier a annulé l'obligation de certification pour les licences, les DUT et les LP. Donc c'est officiel il n'y aura pas de certification imposée cette année à l'uB.

L'offre de formation.

Les dossiers d'auto-évaluation ont été déposés sur le site du HCERES en juin dernier, comme demandé. Le Président remercie tous les Responsables pédagogiques, Directeurs de composante et services d'appui qui ont contribué à mener à bien ce chantier.

Le HCERES a informé que des auditions auraient lieu le 18 octobre prochain, en distanciel. Il nous a été proposé de désigner la moitié des formations auditionnées, soit 8 formations de premier cycle et 6 formations de second cycle, après concertation avec les Directeurs de composante (pour qu'ils puissent échanger avec leurs équipes et faire un retour sur la formation qu'ils préféreraient voir auditionner). L'HCERES doit communiquer l'autre moitié des formations qui seront auditionnées, en espérant que l'uB puisse être informée assez tôt, pour que les Responsables pédagogiques aient le temps de se préparer pour cette audition. On sait seulement que ces auditions seront menées en distanciel et en parallèle, l'audition durera 1 heure environ.

Une première version du rapport du HCERES devrait être reçue lors de la première semaine de janvier 2023. A la suite de quoi, il sera possible de signaler des erreurs matérielles et de faire des observations. La seconde phase de l'évaluation de l'offre, « la phase projet » débute à la rentrée. Le HCERES demande pour évaluer notre future offre de formation : outre des éléments que la Gouvernance et les services centraux rédigeront, une fiche-projet par future formation accréditée : c'est le DA 04 (dossier d'accréditation). Il s'agit d'une fiche projet à compléter, disponible sur le site du HCERES, qui a été envoyée aux Responsables pédagogiques, avec quelques indications pour le remplissage de ce DA 04.

Ces DA 04 (fiches projet) devront être remises (selon des modalités à préciser) au plus tard le 31 janvier 2023. En effet, il faudra ensuite les faire passer devant les instances centrales puis les déposer sur le site du HCERES au plus tard le 15 mars 2023. C'est sur la base de ces éléments que le HCERES va rendre un avis, dont nous recevons un avis provisoire en avril 2023. Ensuite, il y aura des échanges avec le HCERES. Le rapport définitif devrait nous être communiqué en juillet et c'est avec cet avis que le HCERES se tournera vers le Ministère pour que nous puissions être accrédités.

Le Ministère ne prendra pas connaissance de nos fiches filières. Cela étant, celles-ci doivent être finalisées avant l'été, pour que nous ayons le temps de paramétrer le nouveau logiciel qui va remplacer Apogée.

Pour préparer ces fiches filières, une note de cadrage va prochainement être envoyée aux Responsables pédagogiques. Ce document est très synthétique, il est actuellement en cours de relecture. Par ailleurs,

des visites ont été prévues dans chaque composante pour échanger sur le futur projet d'offre de formation.

Concernant les deux années qui nous séparent de la prochaine offre de formation qui va démarrer en septembre 2024, il a été décidé de mettre en place de nouvelles méthodes de travail pour préparer les CP et les CFVU. Un espace va être ouvert pour le dépôt de documents avant passage en CP.

Par ailleurs, de manière à stabiliser l'offre de formation et pour assurer un calcul plus juste de son coût, il a été décidé qu'à partir de cette année nous n'ouvrirons plus de nouvelles formations (jusqu'à 2024), ni de nouveaux parcours (sauf réformes nationales). Une exception sera faite pour les DU et DIU ou pour des formations courtes qui ne représentent pas les mêmes enjeux en matière de maîtrise du coût de l'offre de formation.

De même, pour la même raison, il a été décidé de suspendre les modifications de fiches filières dès cette rentrée. Il n'y aura plus (sauf réforme nationale) de modification de fiche filière possible.

Il s'agit de pouvoir stabiliser notre offre de formation, le temps de pouvoir se faire une idée la plus exacte possible de son coût, mais également du volume des modifications. Il ne sera plus possible d'effectuer des modifications car cela est trop compliqué. Une exception cependant, concernant un master PPS (en psychologie) qui n'a pas ouvert cette année. L'équipe avait besoin de retravailler sur l'offre de formation et la Gouvernance s'était engagée à ce que ce parcours très demandé, puisse réouvrir l'an prochain, si l'équipe arrivait à trouver une nouvelle formule satisfaisante. Si c'est effectivement le cas cette année, le master PPS pourra demander les modifications nécessaires de sa fiche filière.

Une autre exception a été examinée lors de la dernière CP, il s'agit d'une demande d'accréditation hors vague d'une nouvelle mention de BUT-mention STID, par l'IUT du Creusot. Cette demande nécessite une réflexion supplémentaire sur le plan stratégique. Le cas échéant, elle pourra être présente devant une prochaine CFVU.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022

Le PV est approuvé sans aucune remarque particulière.

| | | |
|----------------------|--|---|
| Vote CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __ | Suffrages exprimés : 23 Contre : __ Pour : 23 |

3. Désignation ou élection des représentants des étudiants dans les différents conseils et commissions

Vote d'un élu étudiant pour le conseil des sports SUAPS, et de 2 élus étudiants pour le conseil du SSU.

- Conseil de sports (1 place) : 2 candidats Mme Juline DELARUE et M. Jürgens TYLL

- Conseil du SSU (2 places) : M. Thomas Verhegge et Mme Julie Jacques

| | |
|------------------|--|
| Elections | Pour le conseil des sports : Mme Juline Delarue est élue avec 7 voix Pour le conseil du SSU : M.Thomas Verhegge (6 voix) et Mme Julie Jacques (8 voix) sont élus |
|------------------|--|

Sur la base du volontariat, une liste a circulé pour que candidats se portent volontaires dans les différentes commissions :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Sur la base du volontariat | <p>Commission des finances : Mme Juline DELARUE, M. Cherubin RUVOGO</p> <p>Commission patrimoine : Mme Emilie BERNARD, M. Thomas VERHEGGE</p> <p>Commission politique culturelle : Mme Clara VERGNIAUD</p> <p>Commission vie étudiante : Mme Juline DELARUE, Mme Julie JACQUES, M. Chérubin RUVOGO, M. Thomas VERHEGGE</p> <p>Commission de la pédagogie : Mme Emilie BERNARD, Mme Juline DELARUE, M. Thomas VERHEGGE, M. Jürgens TYLL</p> <p>Commission de pilotage de la plateforme de zootechnie : Mme Emilie BERNARD</p> |
|-----------------------------------|--|

4. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie

4.1. Projets internationaux

Mme Julie Canovas responsable du service Mobilités au sein du pôle international, présente 2 projets :

- 1 projet diplômant : il s'agit d'un renouvellement d'une des conventions avec l'université de Mayence, pour un double diplôme en lien avec l'INSPE et les UFR langues (anglais et allemand) et lettres modernes. Cela permettra d'obtenir le diplôme MEEF et son équivalent allemand (le 1^{er} partenariat date de 2017)
- 1 projet non-diplômant (créditant) : il s'agit d'un renouvellement de l'accord à l'IUT Dijon-Auxerre avec l'Argentine (Cordoba). Les étudiants du Département TC pourront faire des échanges avec les étudiants argentins, pour des séjours d'études (un ou deux semestres).

Pour information, la signature d'un avenant relatif à la convention de coopération Erasmus Mundus - master MAIA (site du Creusot), confirme la prolongation de l'accord de coopération (centre universitaire Condorcet, université de Cassino en Italie et université de Giron en Espagne).

3 candidatures Erasmus + :

- renouvellement de l'alliance européenne pour l'université « FORTHEM », prolongée pour 4 ans à compter de l'automne 2022, pour un financement de 15 millions €. La coordination générale sera assumée par l'uB jusqu'en 2026 avec les 8 partenaires de l'Alliance.

Validation des 2 projets KA220 :

- le projet « TRARCHER » consiste en la co-construction d'un master européen pluridisciplinaire pour la gestion de données archéologiques, combinant différentes connaissances. Ce master permettra d'impliquer à l'uB, des équipes de l'UFR sciences et techniques pour une durée de 3 ans.
- le 2^{ème} projet « Inclusive Digital Learning », porté par l'Université finlandaise va impliquer les équipes de l'IUT du Creusot.

| | | |
|----------------------|---|--|
| Avis CFVU | <p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 23</p> <p>Ne prend pas part au vote : __</p> <p>Abstention : __</p> | <p>Suffrages exprimés : 23</p> <p>Contre : __</p> <p>Pour : 23</p> |
|----------------------|---|--|

4.2. Référentiel commun des études 2022-2023

Madame Fiorentino indique, point par point, les modifications effectuées dans le RCE qui concernent des ajustements portant essentiellement sur :

- l'intégration des LAS3,
- l'intégration des BUT qui remplace les DUT et les références réglementaires,
- la modification des crédits ECTS pour l'UE transversale « Des recherches et des femmes » qui comme toutes les autres UET sera désormais à 5 ECTS (au lieu de 3 ECTS initialement),
- la reprise, en annexe de ce référentiel, des aménagements spécifiques pour les étudiants salariés et des sportifs de haut niveau,

- l'actualisation des textes réglementaires lors d'évolutions (césures).

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 22 |
| | Ne prend pas part au vote : 1 | Contre : __ |
| | Abstention : __ | Pour : 22 |

4.3. Réforme des BUT - rentrée 2022-2023 :

- modification de fiches filières des BUT1

M. Danaudière présente les modifications de fiches filières des BUT1. Elles sont issues des programmes nationaux, le programme des BUT1 a été amendé en mai 2022. Ces programmes pédagogiques sont travaillés nationalement. Il s'agit d'ajustements sur des volumes horaires, sur des suppléments mineurs des enseignements. Il y a 24 spécialités de formation, le Ministère a souhaité une harmonisation plus profonde des volumes d'enseignement et de l'organisation pédagogique de ces filières de formation.

- validation des fiches filières des BUT2

Il y a une partie d'adaptation locale et une partie nationale. Les heures d'adaptation locale sont réparties soit sur des contenus de formations déjà proposées, soit sur de nouveaux contenus de formations. Il y a plus de fiches filières en 2^{ème} année qu'en 1^{ère} année, car il y a des parcours en BUT 2 (entre 1 et 4 parcours). Les parcours sont affichés sur Parcoursup dès la 1^{ère} année. Il peut y avoir des recrutements par parcours. Sinon le choix se fait au cours de la première année, choix guidé par les capacités d'accueil des équipes pédagogiques, avec des compétences communes à tous les parcours. Ce sont les apprentissages critiques qui sont différents.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 23 |
| | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : __ |
| | Abstention : __ | Pour : 23 |

- règlements intérieurs des IUT concernant l'obligation d'assiduité avec incidence sur l'évaluation

Les règlements intérieurs ont été mis à la disposition. Il y a des dispositions très ressemblantes aux 3 IUT et d'autres se rapportant aux spécificités de chaque IUT.

L'accent a été mis sur l'importance de l'assiduité, mais aussi sur la reconnaissance de l'engagement étudiant (dans le règlement de Dijon-Auxerre).

M. Rauwel s'interroge sur l'assiduité : aucune mention n'est notée concernant les étudiants salariés. Y a-t-il une dispense possible pour ce public ?

M. Danaudière répond que dans ce cas-là, on tient compte de ce statut spécifique. Ce n'est pas évoqué dans les règlements intérieurs, mais il s'agit de pratiques effectuées, même si ce n'est pas noté explicitement. C'est aussi le cas pour les sportifs de haut niveau.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 23 |
| | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : __ |
| | Abstention : __ | Pour : 23 |

4.4. DU-DIU de l'UMDPC Santé - rentrée 2022-2023 :

- demandes de modification

M. Cunit présente 4 demandes de modification de DU et de DIU :

- **DU Thérapie Neuro Cognitive et Comportemental** : La création d'un tarif spécifique pour les participants d'un autre DU a été actée. La demande d'un tarif de 500 € pour le DU pédagogie et PPCA (psychologie du comportement alimentaire) afin d'harmoniser les pratiques et les connaissances a été effectuée.

- **DU aromathérapie** : Une demande de création d'une session entièrement à distance pour élargir l'accès à ce DU (accessible pour les territoires d'outre-mer, 3 jours + 2x2jours) a été faite. Une demande d'augmentation du tarif de 1 250 à 1 400 € a été faite (maintien de l'équilibre budgétaire).

- **DU aromathérapie scientifique à visée Clinique (ASAVIC)** : Une demande d'augmentation du tarif de 1 400 à 1 450 € (maintien de l'équilibre budgétaire) a été faite.

- **DIU Réhabilitation Psychosociale (RPS)** : en lien avec l'université de Besançon, il a été émis le souhait d'une meilleure intégration du centre de réhabilitation de Bourgogne situé au centre hospitalier de la Chartreuse de Dijon. L'intégration du Pr Juliette Martin en tant que co-responsable de la formation a été actée.

La suppression du module « psycho traumatisme et psychose » ainsi que « recherche en RPS » a été actée. Cela entraîne une baisse de 17h du volume horaire (de 117 heures à 110 heures). La mise à jour de tous les intervenants a été effectuée.

4 demandes de création de formations courtes:

- **FC humanités médicales** : Des thématiques d'éthiques, de psychologie et de philosophie en lien avec la santé sont abordées dans cette formation. C'est un module en présentiel. La formation de 33 h est ouverte à l'ensemble des professionnels du milieu médical (étudiants en médecine, pharmacie, sage-femme, kiné...). Les droits pédagogiques sont de 700 €. L'effectif pédagogique minimum est de 14, au maximum de 90 et le point mort est à 9.

- **FC relations humaines en médecine** : Cette formation est ouverte aux jeunes médecins, infirmiers, dentiste, professionnels de santé. L'objectif est d'apprendre à se positionner par rapport aux patients (erreur médicale, gestion du stress dans la prise de décision et le soin, qualité de vie au travail...). Des groupes de valeurs sont mis en place avec 8 à 12 personnes, dont 2 professionnels encadrants pour structurer les échanges (partage d'expériences). L'effectif pédagogique minimum est de 14 et de 90 au maximum. Les droits pédagogiques sont de 1 000 € pour un point mort à 14. La formation dure 57 h 30 d'enseignement sur 1 année universitaire.

- **FC Certificat Excutive de e-santé (INES 1)** : L'INES désigne Institut national pour l'intelligence artificielle et la santé numérique. Les objectifs de la formation sont de valoriser l'évolution des professionnels vers une appropriation de l'e-santé et de ses problématiques (actuellement grande hétérogénéité), d'évaluer le bénéfice risque d'une application avant de prescrire, de former à la télésurveillance, de connaître les règles d'éthiques et de la réglementation. Le public visé sont les professionnels de santé, pharmaciens, médecins, les enseignants-chercheurs des sciences de santé... 3 thématiques sont abordés : « domaine de la e-santé, bases règlementaires », « Cas d'usage » et « intelligence artificielle (métavers, réalité virtuelle) ». L'intelligence artificielle commence à faire son apparition pour l'analyse des radios. La formation est de 30 heures (3 modules) entièrement en distanciel. Le coût est de 1 000 € / professionnels et 500 €/ étudiants, internes et doctorants.

- **FC Executive master en e-santé (INES 2)** : Cette formation comporte 63 h en distanciel, séquencées en 7 modules (domaines de la e-santé et évaluation clinique, cas d'usage, module juridique et éthique, IA (principes et cas d'usage) réalité virtuelle métavers et blockchain, acces market, business model et perspectives. Il y a une volonté de rendre la formation interactive (en cours). Le volume horaire est de 63 heures entièrement à distance avec des temps d'échanges prévus. Le coût de cette formation s'élève à 1 600 euros pour les professionnels (800 euros pour ceux ayant fait le module INES 1) et 500 euros pour les étudiants, internes et doctorants. La possibilité d'un tarif à la carte (tarif /vidéo d'une heure) est offerte : 30 euros pour étudiants, internes et 70 euros pour les professionnels.

Demande de création d'un diplôme universitaire

-DU perfectionnement en alimentation-santé et micronutrition clinique (ASCM) : cette formation est un approfondissement du DU alimentation-santé et micro nutrition, ce DU s'adresse aux médecins en exercice. Les thématiques abordées sont les compléments alimentaires adaptés en fonction des pathologies. 22 spécialités médicales sont abordées sur 9 mois afin de s'adapter aux différentes pathologies présentes dans une patientèle. Les 24 modules totalisent 201 heures d'enseignements en distanciel avec 7h50 en webinaires mensuels et un forum questions-réponses.

Il y a 193 heures en e-learning et un forum permettant de poser des questions à l'équipe pédagogique. Le coût est de 4 550 euros.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 23 |
| | Ne prend pas part au vote : _ | Contre : __ |
| | Abstention : __ | Pour : 23 |

4.5. DU : formalisation de la fiche filière du DU Administration économique et sociale - Droit du travail expert - rentrée 2022-2023

Mme Laurichesse et Mme Thurillet-Bersolle, Directrices du DU Droit du travail expert, demandent l'accréditation de la fiche filière. Cette demande fait suite à une alerte du SEFCA, sur la difficulté du manque de fiche filière. Cela posait problème pour la création de l'arborescence et le report des notes sur Apogée, les attestations pour les étudiants et les diplômes.

Mme Fiorentino précise que la fiche filière a été examinée par les services du PFVU. Il ne s'agit pas ici de créer une nouvelle formation mais simplement de voter la fiche filière. Il s'agit d'une régularisation.

Il est précisé que c'est un diplôme qui est adossé à un master du droit du travail expert. Il permet une spécialisation pour des professionnels qui ne souhaitent pas passer le master 2 (ceux ayant déjà un autre diplôme). Il n'y a pas de nouveauté mais juste une formalisation de la fiche filière.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 23 |
| | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : __ |
| | Abstention : __ | Pour : 23 |

4.6. Diplômes nationaux : modification de fiches filières - rentrée 2022-2023

Présentation des fiches filière Maïeutiques DFGSMa et diplôme d'Etat de sage-femme - 2022-2024

Mme Bertaux-Charvolin, responsable des 2 diplômes (**DFGS Maïeutique** et du **diplôme d'Etat de sage-femme**), présente les fiches filières qui ont été validées par le comité pédagogique du Département universitaire de maïeutique en avril dernier (pour la campagne 2022-2024).

Pour la 1^{ère} fois sont introduits des critères de restrictions à propos des fiches filières licence et master. Il s'agit de révisions des critères d'assiduité en cours, de mises à jour des ECTS pour la validation du Master 1 médecine Humanité(s).

La mise à jour des fiches filières a permis une révision complète en fonction du nouveau référentiel (pour rappel : réforme LMD a commencé à partir de 2011 et le premier diplôme niveau Master a été délivré en 2015). Un réajustement a été fait sur les volumes horaires dans les UE. Il y a aussi eu un réajustement des ECTS ainsi qu'une adaptation des coefficients en fonction des cours dispensés en lien avec le référentiel. Il n'y a pas eu de modification des règles de validation de compensation.

Un point important : 1 ECTS correspond à 10 heures. La mise à jour des ECTS par rapport au master 1 médecine Humanités a été adossée à la formation.

Les règles d'assiduité sont appliquées **dans le DFGS Maïeutique (grade Licence)** pour différentes UE, en particulier les TD et TP concernant l'apprentissage clinique (UE santé publique, U7 : gynécologie, U8 : obstétrique) Une note de contrôle continue, comptant pour la présence d'une valeur de 4 points, a été ajoutée.

Il n'y a pas de troisième cycle pour les sages-femmes.

Concernant le diplôme d'Etat de sage-femme, il n'y a pas de rajout de règles d'assiduité. En effet, les étudiants sont en voie de professionnalisation et ce n'est pas nécessaire, car les étudiants ressentent le besoin d'être présents (pour réaliser par exemple un accouchement). Le service sanitaire devient une UE spécifique « service sanitaire ». L'UE 4 devient UE recherche pour S7 et UE recherche -anglais médical pour S8. Il y a une montée en puissance de l'initiation à la recherche mise en place dès la maïeutique 2. Le mémoire dure deux ans. Il commence par une question de recherche, ensuite il y a une recherche dans la littérature. Cette année, il y a du changement ce ne sera pas une note, mais un quitus (en S7). On procède de la même façon pour les stages. Il y a des parcours personnalisés recherche, qui permettent d'apprendre un nouveau métier. En M1, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire à un autre master recherche.

Master et parcours complémentaires de la formation initiale : le master 1 santé a été équilibré dans le tronc commun maïeutique selon les ECTS modifiés dans les UE pour arriver à 45 ECTS.

L'ajout d'un parcours : le master 1 santé médecine humanités (formation courte) du Pr Ortega-Deballon a été acté. La validation de 38 ECTS en DFASMa1 (Ma4) pour un total de 84 CM /67 TD /876 TP stages = 1 027 heures pour **38 ECTS** a été effectuée. Il y a beaucoup de sciences humaines dans la formation de sage-femme (sociologie, anthropologie).

La formation de sage-femme totalise sur 4 ans, 3 096 heures de stages correspondant à 86 semaines.

Autres modifications de fiches filières

Mme Fiorentino résume les modifications des autres fiches filières suivantes :

- Master MEEF second degré-éducation musical : il s'agit d'un changement d'intitulé et d'une ventilation différente des volumes horaires de TD ;
- Master MEEF encadrement éducatif-CP : il s'agit d'un changement dans l'offre de formation avec la suppression de certains modules et l'ajout d'autres, en heures TD, à l'intérieur des mêmes UE : représentant une économie de 11,5 heures TD ;
- l'INSPE : master sciences de l'éducation, il est prévu pour deux modules le passage du CT au CC ;
- l'ESIREM, cycle ingénieur robotique : ouverture de la formation à la FC ;
- la licence STAPS, (p. 8) : il est mentionné le passage d'heures TP en heures TD soit 68 heures soit 3 325 euros à la charge de l'uB. Cette demande a été présentée et arbitrée favorablement en DOM, il s'agit de la rémunération d'un collègue en heure TD pour des TD d'anglais. Ce collègue était jusqu'alors payé en heures TP. Il s'agit donc d'une régularisation.
- la L3 Management du sport : il y a des changements d'intitulé
- le master agroécologie SVTE : il s'agit d'un changement horaire de deux modules. Les heures TD deviennent des heures TP. Ces changements s'accompagnent d'une réaffectation de crédits ECTS ;
- la L3 Physique, parcours « physique *fondamentale et applications* » : il y a la possibilité de faire un stage facultatif sans crédits ECTS.
- l'IUVV LP « *Commercialisation des produits alimentaires* » : il s'agit de modifications textuelles sans impact sur Saghe, ni sur le contenu de la formation.
- SVTE master « *Nutrition, santé aliments* » : il y a des réaménagements d'heures sans impact sur Saghe.
- l'UFR Lettres, master Lettres modernes : il y a le passage d'un module obligatoire du S1 au S2, en raison du départ de collègues et des changements d'intitulés.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 23 |
| | Ne prend pas part au vote : ___ | Contre : ___ |
| | Abstention : ___ | Pour : 23 |

4.7. Diplômes nationaux : demandes de non-compensation - rentrée 2022-2023

Le RCE Référentiel Commun des Etudes prévoit depuis l'an dernier, pour les licences et les masters, la possibilité de rendre une UE par semestre non compensable par les autres UE sous certaines conditions : La Vice-Présidente lit le passage du **RCE concerné, article 1.2.3** : « *La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients et s'opère :*

-entre les UE d'un même semestre sauf, de manière exceptionnelle s'agissant d'une UE fondamentale, mention contraire de la fiche filière lorsque l'équipe pédagogique justifie cette dérogation par la nécessaire acquisition de compétences fondamentales attendues pour satisfaire au niveau de la formation ».

Des responsables de formation ont demandé, que pour cette année des UE deviennent non-compensables. Etant donné les différences appréciations sur les différentes propositions, il est demandé en séance de voter proposition par proposition. Il y aura donc un vote pour chaque demande de non-compensation.

a) Master 1 Sciences de l'éducation, parcours Expertise sociologique et économique en éducation (ESE)

Pour le master Sciences de l'éducation (INSPE), pour les semestres 1 et 2, il est demandé que deviennent non-compensables au semestre 1 l'UE 3 « Méthodologie de la recherche en sciences humaines » et au semestre 2 l'UE 10 « Mémoire ». Une justification pédagogique a été envoyée, démontrant le caractère fondamental de ces UE.

Une remarque est faite sur l'absence de représentants étudiants au conseil d'UFR à l'INSPE.

M. Roulliat répond qu'il est attendu des élections au mois de novembre pour le renouvellement. Mme Fiorentino entend la remarque mais souligne que c'est purement circonstanciel.

Mme Fiorentino fera un retour des échanges auprès de la Directrice de l'INSPE.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 20 |
| | Ne prend pas part au vote : 1 | Contre : 9 |
| | Abstention : 2 | Pour : 11 |

b) Master 2 nutrition santé

Pour le master Nutrition Santé Aliments NSA, parcours ESCAI (parcours opéré à Agrosup), l'UFR SVTE souhaite que l'UE 7 (semestre 4) qui est l'UE Stage, ne soit pas compensable par les autres UE. La justification est que l'acquisition des compétences liées au stage et à son évaluation est obligatoire.

Il a été supprimé à l'issue de la CP du 5 septembre les lignes suivantes : « *l'année de M2 sera validée si et seulement si chacun des deux semestres est validé indépendamment, les deux semestres n'étant pas compensables* ». Cette dernière phrase est contraire au RCE, puisqu'il est prévu dans le RCE que la compensation joue entre les semestres, sauf lorsqu'une UE n'est pas compensable (ce qui n'est pas la même chose que de dire que les deux semestres doivent être validés séparément), elle a donc été écartée. Par contre, ce qui reste conforme au RCE, c'est la non-compensation d'une UE Stage. La justification annoncée est : « *acquisition obligatoire des compétences liées au stage et à son évaluation* ».

Cette non-compensation a suscité des remarques en conseil de SVTE la semaine dernière. La possibilité de rattrapage d'un stage est prévue même si elle est jugée floue pour un étudiant.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 23 |
| | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : 1 |
| | Abstention : __ | Pour : 22 |

c) Master 1 et 2 agro sciences, Environnement, Territoires, Paysages, Forêt (AETPF) parcours :

- Agroécologie
- Gestion des entreprises et technologies innovantes pour les agroéquipements (Gétia)

Il est demandé par l'UFR SVTE, pour le semestre 2 et le semestre 4, la non-compensation de l'UE10 qui est l'UE stage, avec les autres UE. La justification annoncée est : « *acquisition obligatoire des compétences liées au stage et à son évaluation* ».

En revanche a été écartée en CP une demande qui concernait les 4 semestres des deux parcours, qui était trop générale « *validation obligatoire des compétences au sein des semestres (progression dans les compétences d'un semestre à l'autre)* », contraire au RCE.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 23 |
| | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : 1 |
| | Abstention : __ | Pour : 22 |

d) M2 – Nutrition sciences des aliments – Parcours Nutrition santé

Il est demandé par l'UFR SVTE pour le master 2 Nutrition sciences des aliments, parcours nutrition santé, la non compensation pour l'UE 1 « *Nutrition humaine et animale* » identifiée comme une UE fondamentale de la formation. La justification annoncée est : « *cette dérogation se justifie par la nécessaire acquisition de compétences fondamentales attendues pour satisfaire au niveau de la formation* ».

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 23 |
| | Ne prend pas part au vote : __ | Contre : __ |
| | Abstention : __ | Pour : 23 |

4.8. Conventions pédagogiques

Il s'agit d'un point nouveau en CFVU. Jusqu'alors les conventions passaient directement en CA. Il a été décidé qu'à partir de cette année, toutes les conventions qui ont trait à la pédagogie passeront en CP, puis en CFVU, de manière à ce que les élus soient informés de l'existence de ces conventions.

- Le renouvellement de la convention cadre avec l'ENG (Ecole Nationale des Greffes), prévoit un parcours de master 2 destiné à accueillir des greffiers (parcours droit des ressources humaines des fonctions publiques). Ce qui change, plus exactement est le contenu de l'annexe prévoyant le nombre d'étudiants issus de l'école des greffes. Initialement l'ENG devait envoyer au moins 12 étudiants mais compte-tenu des derniers recrutements, ce pallier est revu à la baisse et est fixé à 6 étudiants. Par ailleurs, il y a une reformulation des certificats délivrés dans le cadre de cette formation, les certificats étant des modules de cours, sanctionnés par une attestation d'assiduité.

- La convention de coopération relative aux formations entre SVTE et Agro sup précise les modalités du cycle préparatoire intégré suivi par les étudiants admis à Agrosup par le biais du concours post-bac Geipi Polytech. Ce cursus en deux ans est construit en partenariat avec l'uB.

- La convention avec le Rectorat et le lycée privé « Les Arcades » précise la formation du diplôme de conseiller en économie sociale familiale.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 23 |
| | Ne prend pas part au vote : ___ | Contre : ___ |
| | Abstention : ___ | Pour : 23 |

5. Calendrier universitaire 2022-2023 : compléments et modifications des propositions des composantes

Comme l'an dernier, il est proposé de voter des légers ajustements par rapport au calendrier voté lors de la dernière CFVU, plus précisément est modifié le 1^{er} jour de présence des étudiants pour 3 formations. Naturellement, les étudiants ont été informés en amont de ces changements.

- pour la L3 sciences pour l'ingénieur parcours électronique : 1er septembre
- pour la L3 sciences de l'ingénieur parcours mécanique : 5 septembre
- pour le PASS, également le 1er jour de présence des étudiants est ramené au 1^{er} septembre

La fin des vacances de la Noël est repoussée au mardi 3 janvier (et non au lundi 2) pour les DFA (diplôme de la formation approfondie) de la circonscription médecine et la circonscription pharmacie. Il en va de même pour le master sciences du médicament.

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Avis CFVU | Favorable à l'unanimité | |
| | Membres élus présents ou représentés : 23 | Suffrages exprimés : 23 |
| | Ne prend pas part au vote : ___ | Contre : ___ |
| | Abstention : ___ | Pour : 23 |

Questions diverses

Mme Lahaie souhaiterait que la Gouvernance réfléchisse à des emplacements pour les vélos et les trottinettes avec des arceaux en métal et des abris. En effet, il y a un gros problème pour garer les trottinettes et les vélos à l'IUT. L'IUT a contacté plusieurs fois le pôle patrimoine depuis deux ans sans que le problème ne soit résolu.

M. Roulliat répond que 172 arceaux vont être installés d'ici les semaines prochaines. Ce point pourra être discuté dans le cadre de la CVEC qui se tient prochainement. Le Président a déjà étudié les questions de mobilités avec Divia à plusieurs reprises. Il y a eu des demandes de nouvelles stations sur le campus entre autres.

Par ailleurs, il existe des garages à vélos couverts avec un accès via un code, vers l'Esirem et du côté de l'UFR santé. Mme Auroux informe que le coût de l'installation d'une « cage à vélos » s'élève à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Le problème de l'installation de bornes de rechargement pour les voitures électriques est abordé.

Mme Vennin suggère la mise en place de petits panneaux pour rappeler l'importance du respect du code de la route (respect des voitures et des piétons). L'idée de mettre des affiches de sécurité routière est évoquée. Cette affiche pourrait être élaborée par les étudiants dans le cadre, par exemple, d'un projet porté par le Conseil Départemental. On pourrait organiser un concours avec un prix pour les lauréats. La somme de 1 500 euros est citée. L'affiche serait ensuite affichée dans toutes les composantes.

M. Roulliat travaille avec le Rectorat pour développer des formations, des conférences auprès des élus d'étudiants. La préfecture a mis en place un « escape game » sur la sécurité routière.

Pour information le 29 septembre 2022, aura lieu la journée de la prévention routière en présence de la préfecture et du conseil départemental. Un atelier « trottinette » présentera les dangers de ce mode de transport (avec simulations d'accidents).

Fin de séance : 17h45